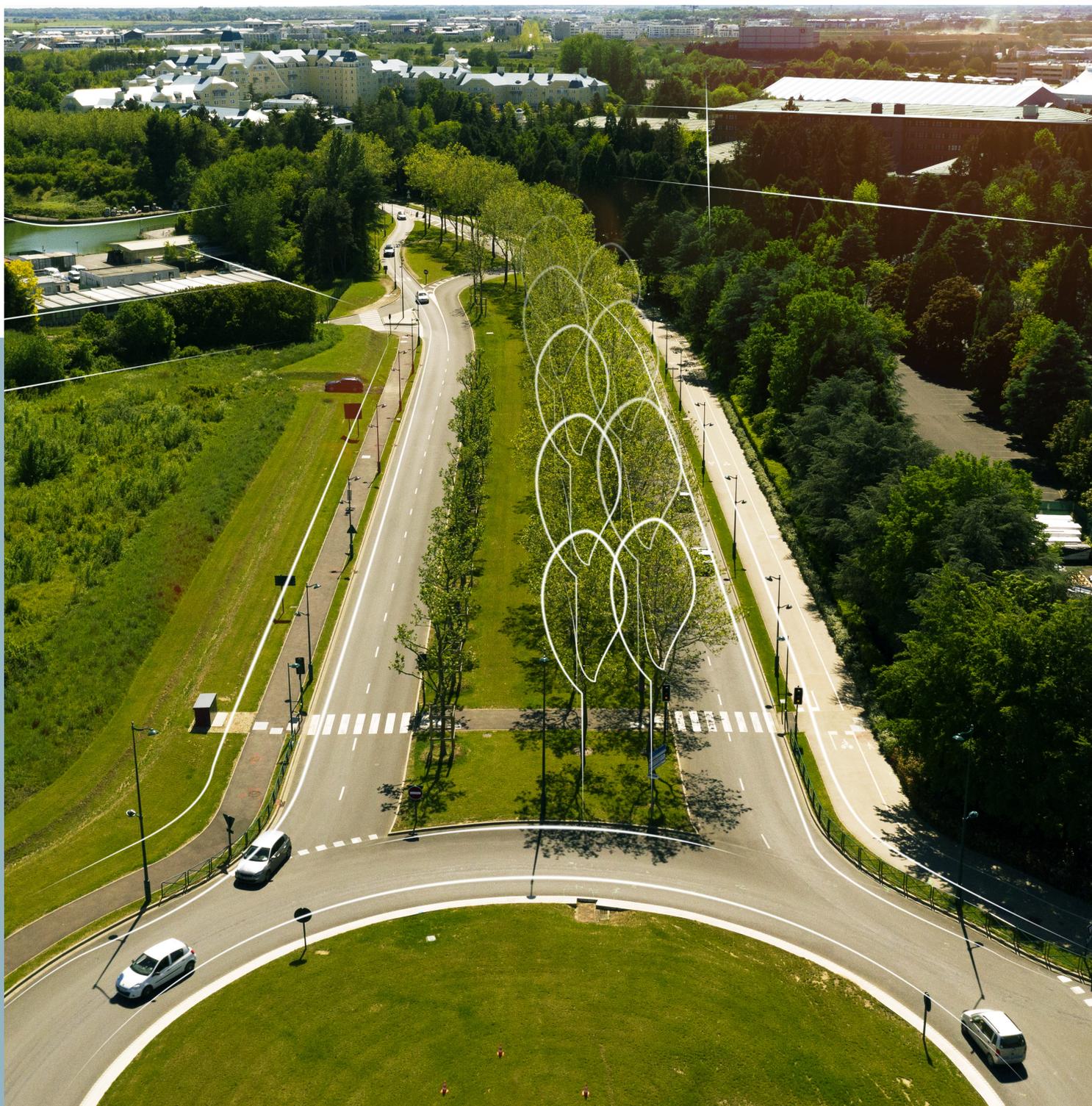


Projet de doublement des avenues **Hergé - Schuman - Europe** Villes de Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Montry



DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE
du 15 mai au 15 juillet 2024

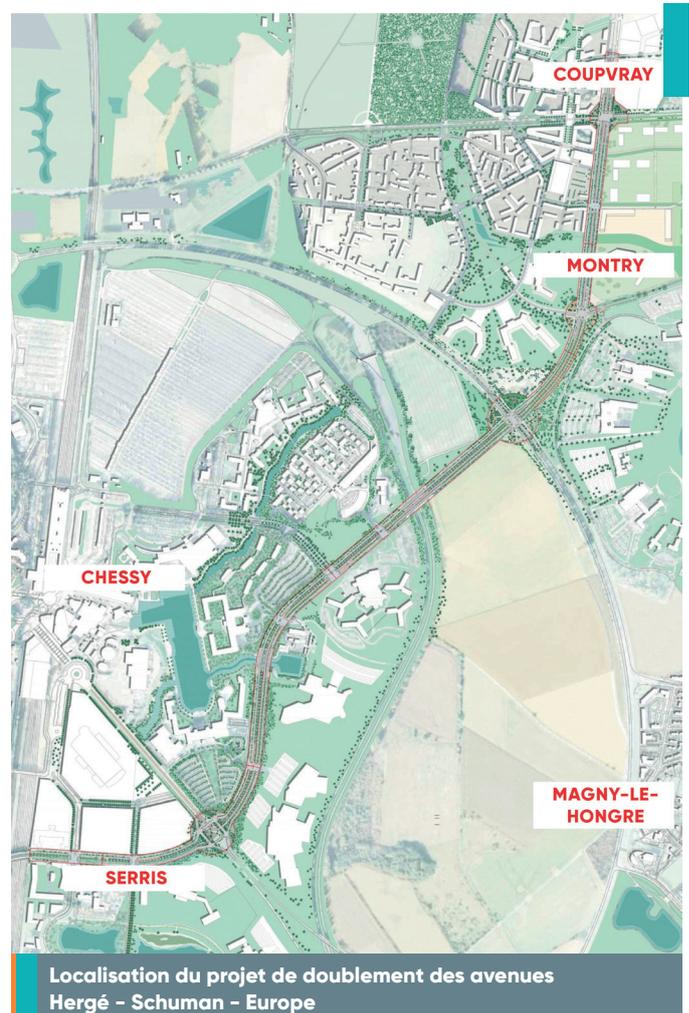
SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
EPAFRANCE, PORTEUR DU PROJET	4
LA CONCERTATION PREALABLE	5
LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET	6
LES AVENUES HERGÉ – SCHUMAN – EUROPE, UN AXE STRUCTURANT D'UN TERRITOIRE RICHE ET MULTIPLE	6
UN PROJET POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	7
D'UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE À LA PREMIÈRE DESTINATION TOURISTIQUE D'EUROPE	7
UN AXE MAJEUR DES MOBILITÉS, PRÉSENTANT UN RISQUE DE SATURATION	7
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROJET	8
LES OBJECTIFS DU PROJET.....	8
LES AXES DU PROJET	10
PRESENTATION DETAILLÉE DU PROJET	12
LES COMPOSANTES TECHNIQUES DU PROJET	12
L'AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU PROJET	12
LA CONSTRUCTION DE DEUX OUVRAGES D'ART	22
DE L'INFRASTRUCTURE À L'ESPACE PUBLIC	23
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	25
LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET	25
LE COÛT PRÉVISIONNEL ET LE FINANCEMENT DU PROJET	25

PRÉAMBULE

Situé sur le territoire des communes de Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Montry, le projet de doublement des avenues **Hergé – Schuman – Europe** s'inscrit dans un contexte de forte attractivité et de développement du territoire du Val d'Europe avec de nombreux projets d'aménagement urbain : la ZAC de Coupvray, la ZAC des Trois Ormes, la future ZAC des Epinettes ou encore l'extension du parc Walt Disney Studios.

EpaFrance, aménageur de l'Est francilien, accompagne depuis de nombreuses années ces évolutions, en concevant des projets d'aménagement, garants de la qualité de vie et de l'épanouissement des habitants. Le projet de doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe s'inscrit dans cette dynamique.



Il poursuit les objectifs principaux suivants :

- Favoriser la **fluidité de la circulation** pour éviter les risques de saturation du trafic routier ;
- Développer les **lieux de vie du quotidien** et les **mobilités actives** (piétons, cyclistes) entre les quartiers ;
- Maintenir et enrichir **la qualité paysagère** des avenues afin d'**améliorer le cadre de vie**.

Pour cela, il prévoit les aménagements suivants, qui vous sont présentés plus en détails dans la suite du présent dossier :

- Le doublement des avenues Hergé, Schuman et Europe entre la voie TGV et l'intersection entre la RD 5D et la RD 934 ;
- L'aménagement de liaisons et passerelles cyclables et piétonnes ;
- Le réaménagement de certains giratoires existants en carrefours à feux ;
- L'aménagement d'espaces paysagers en lien avec ces travaux ;
- La réalisation de deux ouvrages d'art (sur la Marina et sur le boulevard du Parc) pour les véhicules légers et pour le futur Transport en Commun en Site Propre Esbly Val d'Europe (TCSP EVE) porté par Île-de-France Mobilités (IDFM) , pris en compte dans les aménagements projetés.

Structurant pour le territoire et les habitants, le projet de doublement des voies doit permettre de faciliter les mobilités douces et la multimodalité (véhicules motorisés, cyclistes, piétons) mais également d'améliorer le cadre de vie et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Le projet de doublement des voies est actuellement en phase de préfiguration, durant laquelle des études d'Avant-Projet sont réalisées.

Pendant la période allant du **mercredi 15 mai au lundi 15 juillet 2024**, le projet de doublement des voies fait l'objet d'une concertation préalable avec le public, au cours de laquelle vous êtes invités à vous informer et vous exprimer.



Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Ce dossier est le support de référence de la concertation préalable qui vous permettra de prendre connaissance du Projet de doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe. Il présente son contexte et sa raison d'être, le scénario d'aménagement soumis à la concertation, ses objectifs et ses composantes techniques. Les modalités de concertation y sont également détaillées.



Dans le cadre de ce document, le terme de « projet » fait uniquement référence au projet de doublement des avenues Hergé- Schuman – Europe (ci-après désigné « le Projet »). Le futur TCSP EVE est distinct et a fait l'objet de sa propre concertation préalable, qui s'est déroulée du 11 mai au 26 juin 2015.

EPAFRANCE, PORTEUR DU PROJET

Le Projet de doublement des avenues **Hergé – Schuman – Europe** est porté par l'établissement public d'aménagement EpaFrance.

A sa création en mars 1987, EpaFrance était spécifiquement chargé de l'aménagement du Val d'Europe autour du projet de Disneyland Paris. Il couvrait alors un périmètre de cinq communes de la Seine-et-Marne, localisées à proximité du parc Disneyland Paris.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EpaMarne), né quinze ans plus tôt d'une volonté de l'Etat de développer la région parisienne vers l'Est, dans le cadre du développement des villes nouvelles.

Dès l'origine de la ville nouvelle, EpaMarne et EpaFrance ont eu pour mission de définir les grandes lignes de l'urbanisation du territoire. Cette vision a naturellement évolué avec les époques et l'élargissement des territoires d'intervention, mais les établissements publics ont gardé cette vocation originelle : inscrire chaque projet dans une vision d'ensemble, prospective et ambitieuse.

Les établissements publics d'aménagement EpaMarne - EpaFrance interviennent aujourd'hui, pour leur compte, celui de l'État ou celui des collectivités, pour définir les grandes lignes de l'urbanisation d'environ 300 km² représentant 44 communes, répartis entre la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne.

Aménageurs-pionniers, les deux Epa ont adopté une démarche en faveur de l'épanouissement de la ville et une politique environnementale engagée. Aux côtés des collectivités, promoteurs et investisseurs, ils déploient une approche centrée sur l'habitant et son bien-être global ainsi que l'attractivité des lieux auprès des entreprises et des enseignes.



LA CONCERTATION PREALABLE

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3 et R.103-1 du code de l'urbanisme, à compter du mercredi 15 mai au lundi 15 juillet 2024, le Projet de doublement des avenues Hergé - Schuman - Europe fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

Ouverte à tous, et en premier lieu aux riverains du Projet de doublement des voies et aux acteurs du territoire, cette étape a pour objectif de permettre à chacun de :

- S'informer sur le Projet de doublement des voies et ses enjeux ;
- Poser des questions, formuler des avis et des observations pour enrichir le Projet de doublement des voies.

Plusieurs modalités d'information et de participation sont mises en place par EpaFrance.

Sur quels sujets donner son avis ?

Chaque personne est invitée à donner son avis et formuler des propositions sur le Projet de doublement des avenues Hergé - Schuman - Europe.

En particulier sur :

- Les équipements du Projet de doublement des voies ou les services souhaités (revêtements, mobiliers urbains, aménagement de zones sportives ou de détente au niveau du carrefour G) ;
- Les attentes en matière d'information pendant les travaux (supports d'informations, modalités de rencontre et d'échange avec le maître d'ouvrage, etc.).

Pour vous informer

L'avis de concertation préalable, présentant de manière succincte le Projet de doublement des voies ainsi que les modalités de la concertation préalable, est affiché dans les lieux suivants :

- Mairie de Chessy, 32 rue Charles de Gaulle, 77700 Chessy ;
- Mairie de Coupvray, Place de la Mairie, 77700 Coupvray ;
- Mairie de Magny-le-Hongre, 21 rue du Moulin à Vent, 77700 Magny-le-Hongre.

Le présent dossier de concertation, réunissant les informations sur le Projet de doublement des voies et la concertation, est mis à disposition dans les lieux suivants :

- Mairie de Chessy, 32 rue Charles de Gaulle, 77700 Chessy ;
- Mairie de Coupvray, Place de la Mairie, 77700 Coupvray ;
- Mairie de Magny-le-Hongre, 21 rue du Moulin à Vent, 77700 Magny-le-Hongre.

Le dossier de concertation est également accessible en version dématérialisée sur les sites Internet des communes concernées (Chessy, Coupvray, Magny-le-Hongre et Montry) et EpaFrance.

Pour participer

Un registre dématérialisé est accessible pour vous permettre de déposer vos contributions sur le Projet de doublement des voies : <https://www.registre-numerique.fr/doublement-avenues-herge-schuman-europe>

Des registres papiers sont également mis à disposition dans les lieux suivants :

- Mairie de Chessy, 32 rue Charles de Gaulle, 77700 Chessy ;
- Mairie de Coupvray, Place de la Mairie, 77700 Coupvray ;
- Mairie de Magny-le-Hongre, 21 rue du Moulin à Vent, 77700 Magny-le-Hongre.



LA RAISON D'ÊTRE DU PROJET

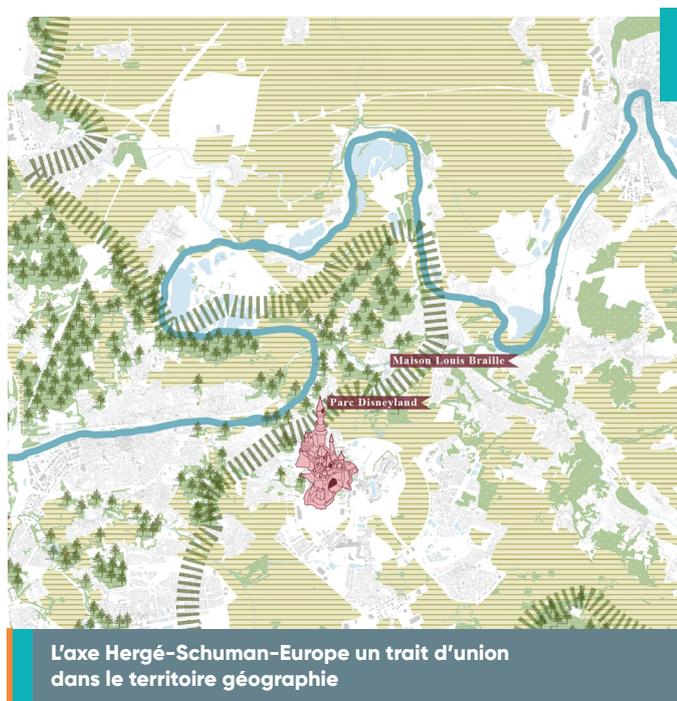
LES AVENUES HERGÉ – SCHUMAN – EUROPE, UN AXE STRUCTURANT D'UN TERRITOIRE RICHE ET MULTIPLE

L'axe **Hergé – Schuman – Europe** constitue un **trait d'union du territoire** entre le cœur du Val d'Europe et le Nord du plateau, en marquant les limites avec la vallée habitée de Coupvray et la commune d'Esblly au Nord.

Le secteur est également très bien desservi en termes de **mobilités actives**, avec la présence de deux gares du RER A - Marne-la-Vallée Chessy et Val d'Europe, de la gare TGV Marne-la-Vallée Chessy, ainsi que d'un réseau de pistes cyclables situé à proximité.

Les usages constatés sont déjà **multimodaux et importants**, avec 3 000 personnes transportées à l'heure de pointe du matin, dont environ 1 500 voyageurs en transports en commun, 1 400 personnes en voiture et 40 piétons et cyclistes.

L'axe Hergé – Schuman – Europe traverse aussi **les différents paysages du territoire**, principalement utilisés pour se promener et pour des activités de loisir. En effet, le Sentier métropolitain du Grand Paris, de nombreux parcs et de vergers se situent à proximité.



UN PROJET POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

D'UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE À LA PREMIÈRE DESTINATION TOURISTIQUE D'EUROPE

Après-guerre, l'ensemble du territoire du Val d'Europe se développe autour d'une **agriculture intensive et industrielle**, marquant l'écosystème local.

La signature de la convention pour la création et l'exploitation d'EuroDisney en France, le 24 mars 1987, entre les partenaires publics (Etat, Région Ile-de-France et Département Seine-et-Marne) et EuroDisney, marque un tournant. Dans le cadre de cette convention, EpaFrance achète les terrains, les viabilise et dessine la ville de Marne-la-Vallée qui se construit pour accompagner l'installation d'EuroDisney.

Le Val d'Europe est ainsi passé d'un territoire agricole à la première destination touristique d'Europe, avec quelques **40 millions de visiteurs par an**. La croissance exceptionnelle du secteur est un indicateur de son attractivité. Avec environ 36 000 emplois, autant d'habitants et un taux annuel moyen de croissance de l'emploi de 3,9 %, la population a été multipliée par 7 en 30 ans.

UN AXE MAJEUR DES MOBILITÉS, PRÉSENTANT UN RISQUE DE SATURATION

Dans ce contexte de fort développement, **les infrastructures routières présentent un risque de saturation, en particulier sur les avenues Hergé – Schuman – Europe**. En effet, le trafic automobile devrait doubler pour atteindre 22 000 à 27 000 véhicules par jour à l'horizon 2040 selon les sections, contre une capacité maximum de 20 000 véhicules par jour actuellement. Ces mobilités, induites par le développement du territoire, nécessitent d'adapter les infrastructures pour fluidifier et apaiser le trafic routier. En ce sens, **l'avenant n°05 du 19 juillet 2019 de la convention de 1987** inscrit le doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe comme projet à mener pour accompagner le développement du territoire et favoriser la multimodalité de l'infrastructure.

Le périmètre d'étude est également **un axe majeur du réseau de bus**, avec 15 lignes et 410 trajets réalisés par jour et par sens. Ce réseau doit aussi s'adapter aux évolutions en cours. En ce sens, le Projet de doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe s'inscrit en cohérence avec les différents projets en cours de développement, en particulier avec le futur TCSP EVE porté par IDFM qui devrait ajouter 130 trajets par jour et par sens. Ce dernier consiste à créer une nouvelle ligne et à réaliser des voies dédiées aux bus, entre la gare d'Es-bly et l'Hôpital intercommunal de Marne-la-Vallée, en passant par les gares de Marne-la-Vallée-Chessy et du Val d'Europe. Il est actuellement en phase d'études détaillées et devrait être livré à l'horizon 2030.

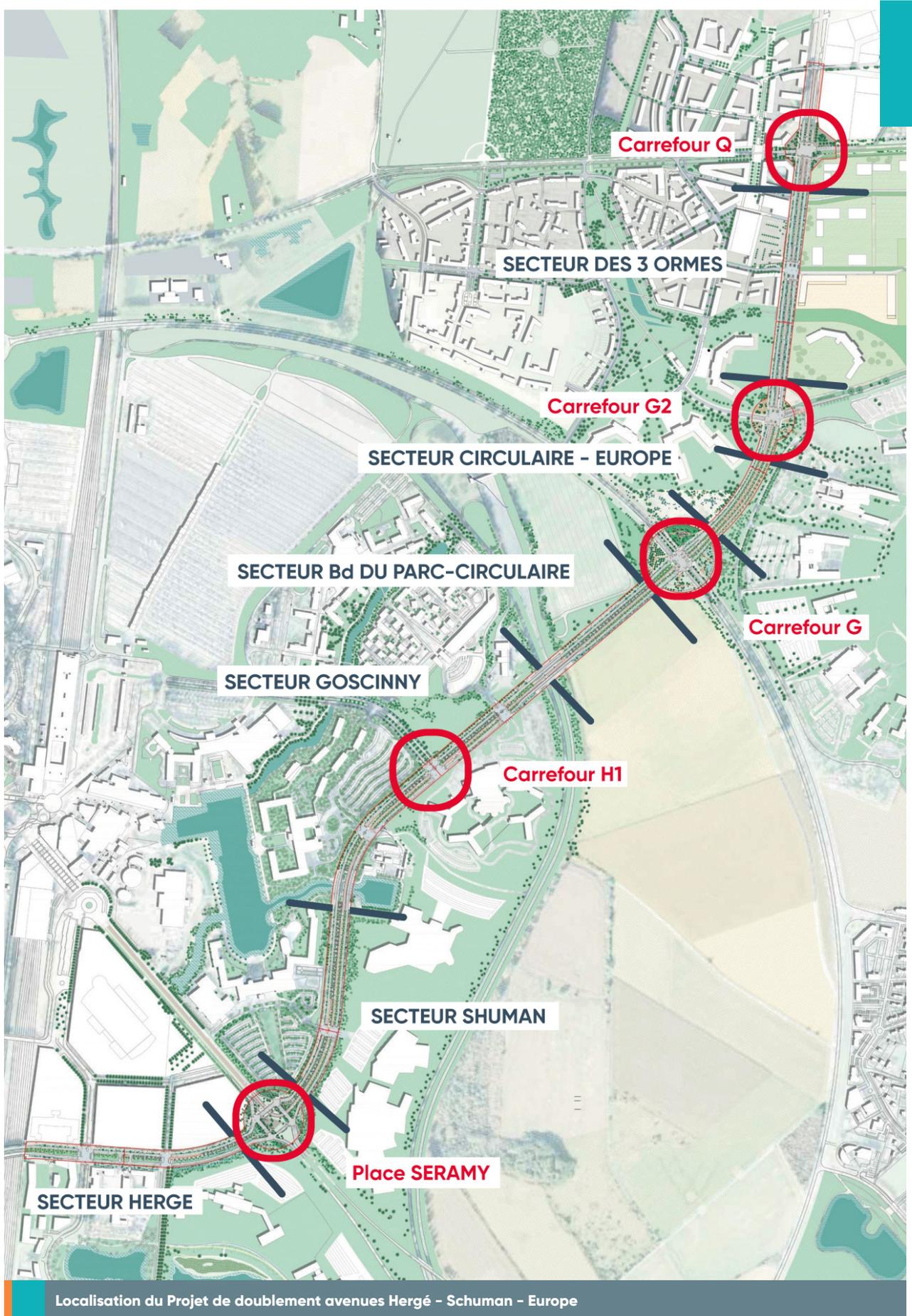
LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROJET

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le Projet de doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe vise à atteindre trois grands objectifs :

- **Permettre la cohabitation des mobilités** : il doit permettre aux usagers de la voiture de circuler dans les meilleures conditions face au risque de saturation des infrastructures routières, tout en favorisant les déplacements et le confort des piétons et des cyclistes.
- **Rendre l'infrastructure routière fédératrice pour faciliter les déplacements inter quartiers et créer de nouveaux des lieux de vie du quotidien et de rencontres** : les aménagements doivent faire le lien entre les différentes séquences du territoire et créer de véritables espaces publics.
- **Renforcer les trames paysagères en préservant et enrichissant la biodiversité existante** : il doit permettre de valoriser le patrimoine paysager existant et amplifier la notion de « milieux » vivants.

Le Projet de doublement des avenues Hergé – Schuman – Europe a ainsi pour **ambition de passer d'une infrastructure linéaire à des avenues rythmées et fédératrices d'espace public, répondant aux besoins des habitants actuels et futurs et aux enjeux du territoire.**



LES AXES DU PROJET

Le scénario global d'aménagement proposé se décompose en 6 secteurs (ci-après, d'Ouest en Est), qui présentent des particularités propres :

- **Le secteur Hergé** : ce secteur comprend le tronçon de l'avenue Hergé situé entre le pont surplombant les voies ferrées à l'Ouest et la place Séramy à l'Est, et longeant notamment le commissariat de police et le centre d'incendie et de secours de Chessy.
- **Le secteur Schuman** : ce secteur, dans la continuité du précédent, comprend le tronçon de l'avenue Schuman situé entre la place Séramy à l'Ouest et le pont surplombant le canal de la Marina à l'Est, sur le territoire de la commune de Coupvray.
- **Le secteur Gosciny** : ce secteur, dans la continuité du précédent, est marqué par le croisement entre l'avenue Schuman et l'avenue Gosciny qui mène à la gare TGV de Marne la Vallée – Chessy, ainsi qu'à la gare routière Nord et au parc d'attraction pour les navettes Disney. Il longe au Nord les parkings de l'hôtel « Disney Sequoia Lodge », et au Sud une lisière boisée.
- **Le secteur Boulevard du Parc – Circulaire** : ce secteur, dans la continuité du précédent, longe des champs au Nord et au Sud, depuis le pont passant au-dessus du boulevard du Parc, à l'Ouest, jusqu'au giratoire au croisement de l'avenue Schuman et du boulevard de l'Europe.
- **Le secteur Circulaire – Europe** : ce secteur, dans la continuité du précédent, marque la transition vers le plateau de Coupvray. Il se caractérise par la présence des hôtels du Val de France. Les aménagements devraient permettre d'ouvrir l'horizon, au Nord, vers le parc du château de Coupvray puis, au Sud, vers le circulaire.
- **Le secteur des Trois Ormes** : ce secteur, dans la continuité du précédent, se trouve dans le périmètre de la ZAC des Trois Ormes, à Coupvray, qui doit accueillir deux futurs quartiers composés notamment de logements familiaux, de résidences, de commerces ou encore d'équipements publics.

Le Projet de doublement des voies vise à adapter les infrastructures de ces secteurs autour des axes suivants :

- **Le doublement de l'infrastructure routière existante pour répondre à la croissance des mobilités** : face au risque de saturation des infrastructures routières, le doublement des avenues Hergé-Schuman-Europe permettra d'apaiser le trafic et d'offrir de meilleures conditions de circulations.
- **L'aménagement différencié de l'infrastructure pour répondre aux différents usages** : l'axe supportera des natures de trafic différentes conduisant à une stratégie différenciée de son aménagement. L'avenue de l'Europe accueillera une dominante de trafic de grande portée, 52% entrant et/ou sortant du périmètre du Val d'Europe Agglomération. A l'inverse, l'avenue Schuman supportera des trafics plus locaux, avec plus de 72% de trafics internes.
- **L'accompagnement de la multimodalité des modes de déplacement** : le Projet de doublement des voies s'inscrit dans une politique plus globale de développement des mobilités douces et des transports en commun.

Le réaménagement de l'infrastructure va permettre de réaliser un maillon essentiel du réseau cyclable de Val d'Europe Agglomération et favoriser la pratique de la marche grâce à la création de trottoirs actifs et d'une promenade centrale.

La création d'une ambiance paysagère propre joue également un rôle clé dans cette multimodalité. En parallèle, les emprises liées à la réalisation du futur TCSP EVE sont également prises en compte dans la conception de ladite infrastructure.

PRESENTATION DETAILLÉE DU PROJET

LES COMPOSANTES TECHNIQUES DU PROJET

L'AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU PROJET

Dans l'ensemble des 6 secteurs décrits ci-avant, le Projet de doublement des voies prévoit sur les différents tronçons des avenues Hergé – Schuman – Europe concernés :

- La mise en 2X2 voies de la chaussée ;
- L'aménagement des mobilités actives ;
- Un aménagement paysager ;
- Les emprises pour les voies du futur TCSP EVE.

L'aménagement de l'infrastructure se composera ainsi de trois futurs espaces.

D'une part, un **trottoir au Nord de la voirie** sera dédié aux mobilités actives, pour accueillir notamment piétons et cyclistes. Il pourra se composer en trois parties selon les tronçons concernés :

- Une lisière Nord constituée de différentes plantes ;
- Un espace piéton et une piste cyclable ;
- Un petit fossé végétalisé permettant de collecter l'eau de pluie, appelé noue plantée; séparera le trottoir de la voirie.

Il sera également ponctué de mobiliers urbains sportifs, ludiques et de repos pour en faire un véritable lieu de vie. Le trottoir Nord permettra donc de se déplacer en toute sécurité, à l'ombre et au frais, mais aussi de marquer des temps de détente et d'arrêt.

D'autre part, **une promenade centrale** sera aménagée sur deux kilomètres, constituant un espace protégé des circulations rapides et dédié aux piétons. A l'ombre des platanes qui délimiteront cette promenade, la marche sera ponctuée de plusieurs espaces de repos type « placettes » qui seront créés grâce à la végétation. Des arbustes comestibles seront notamment présents le long de cette promenade.

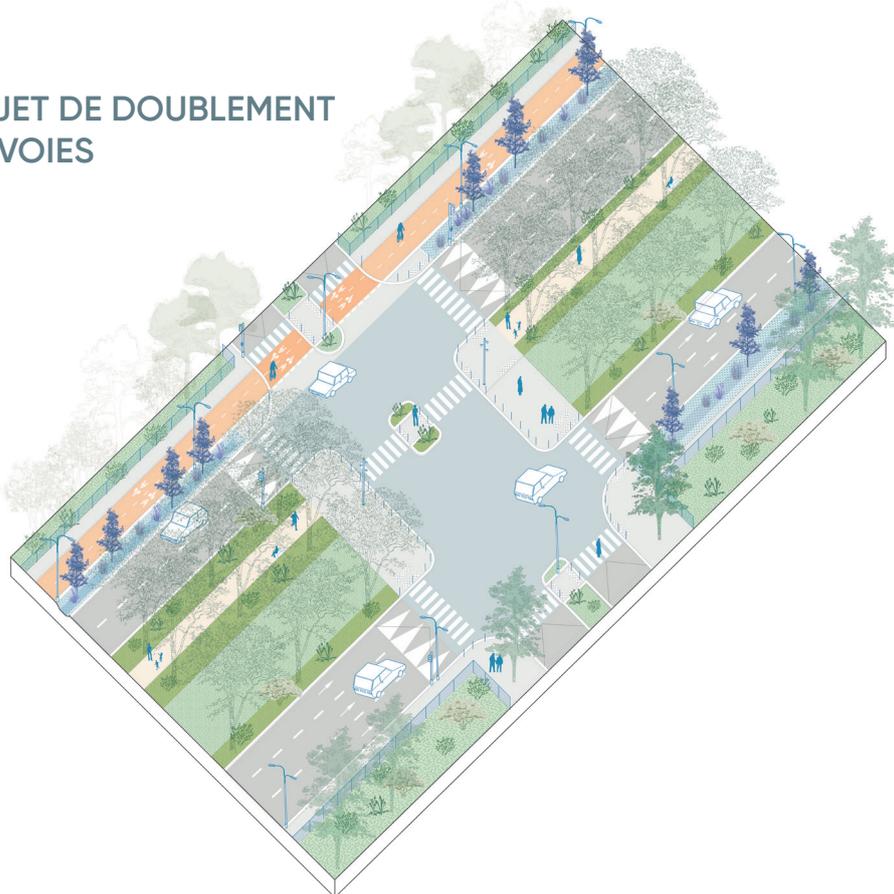
Enfin, **un trottoir au Sud** de la voirie bordera les futures zones d'aménagement et sera dédié aux piétons. Ce trottoir sera mis à distance de la voirie par une noue plantée permettant de collecter l'eau de pluie. La végétation permettra de se déplacer sur un trottoir ombragé.

Les aménagements envisagés prennent en compte le futur TCSP EVE en prévoyant son emprise possible, permettant ainsi son intégration future.

ÉTAT EXISTANT



PROJET DE DOUBLEMENT DES VOIES





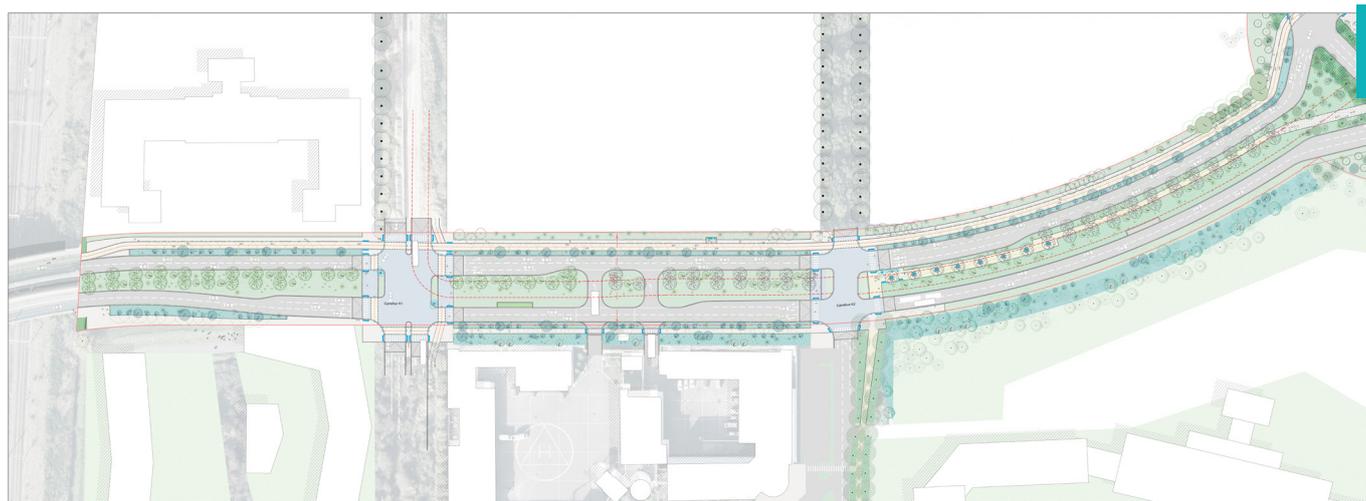
• **Le secteur Hergé**

A l'Ouest, le secteur Hergé marquera le début de la promenade centrale, au croisement de la prolongation de la rue du Grand Secours et de l'avenue Hergé. Il est prévu de conserver les alignements de platanes existants et de renforcer la végétation.

Ce secteur marquera également le début du trottoir Nord dédié aux mobilités actives, à la sortie du pont au-dessus des voies SNCF.

Sur ce tronçon de l'avenue Hergé, le Projet de doublement des voies prévoit la création d'un trottoir ombragé au Sud qui participera à la diminution des îlots de chaleur urbains.

Une attention particulière sera portée à la présence du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du commissariat, pour permettre les co-visibilités à proximité des abords tout en conservant une mise à distance.



Plan masse du secteur Hergé

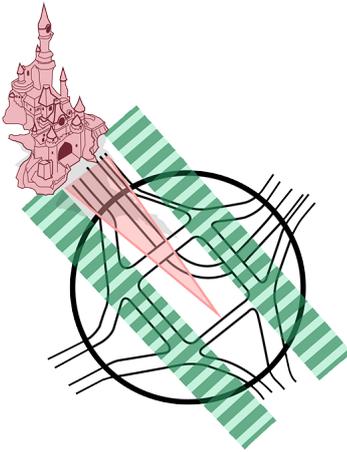


Profil envisagé du secteur Hergé

• **La place Séramy**

Le giratoire actuel faisant la jonction entre les secteurs Hergé et Schuman, au croisement des avenues Robert Schuman et Paul Séramy, sera transformé en carrefour à feux à l'horizon 2030, lors de l'arrivée du futur TCSP EVE. Ce carrefour carré entourera une place centrale, la place Séramy, facilement accessible aux piétons, notamment par l'arrivée de la promenade urbaine depuis l'avenue Hergé à l'Ouest et se prolongeant jusqu'à l'avenue Schuman à l'Est.

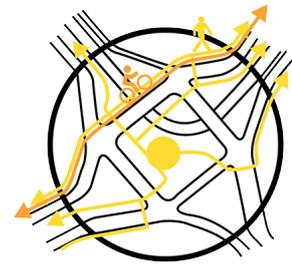
Les principes d'aménagement du carrefour KO de la place Séramy



Accentuer les cônes de vue sur le château de Disney



Distinguer les ambiances paysagères



Faciliter les traversées des mobilités actives



Point de vue depuis la place au centre du carrefour KO



Plan masse de l'aménagement du carrefour KO envisagé



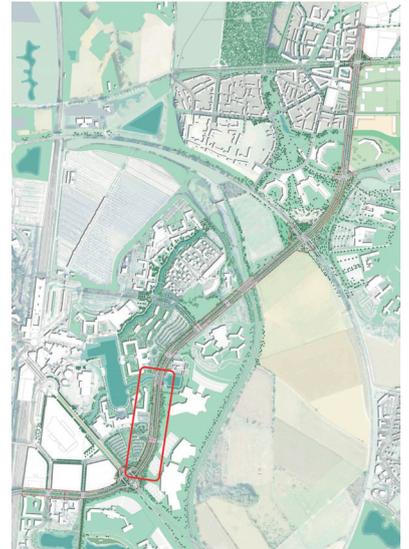
Vue aérienne du giratoire actuel

• **Le secteur Schuman**

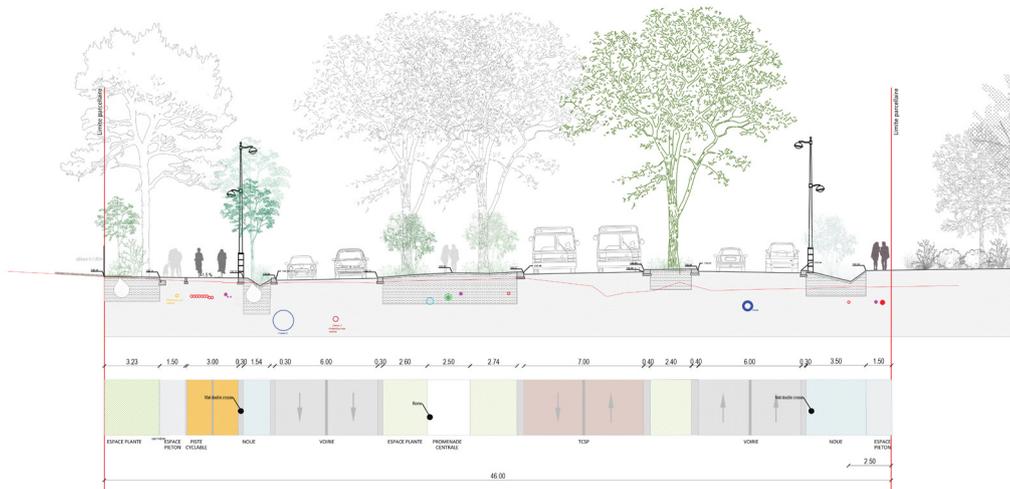
Dans le prolongement du secteur Hergé, à l'Est, le secteur Schuman se caractérisera par la continuité du trottoir Nord dédié aux mobilités actives, qui sera bordé par des paysages permettant la récupération des eaux ou une mise à distance de la chaussée ou des bâtiments.

La promenade centrale se poursuivra elle aussi, notamment sous les platanes existants, qu'il est prévu de conserver. Le Projet de doublement des voies prévoit la mise à disposition de mobiliers pour favoriser l'appropriation de cet espace.

Par ailleurs, il est prévu d'amplifier les boisements déjà existants, pour rafraîchir la ville et mettre à distance les hôtels qui disposent de seuils sur l'avenue.



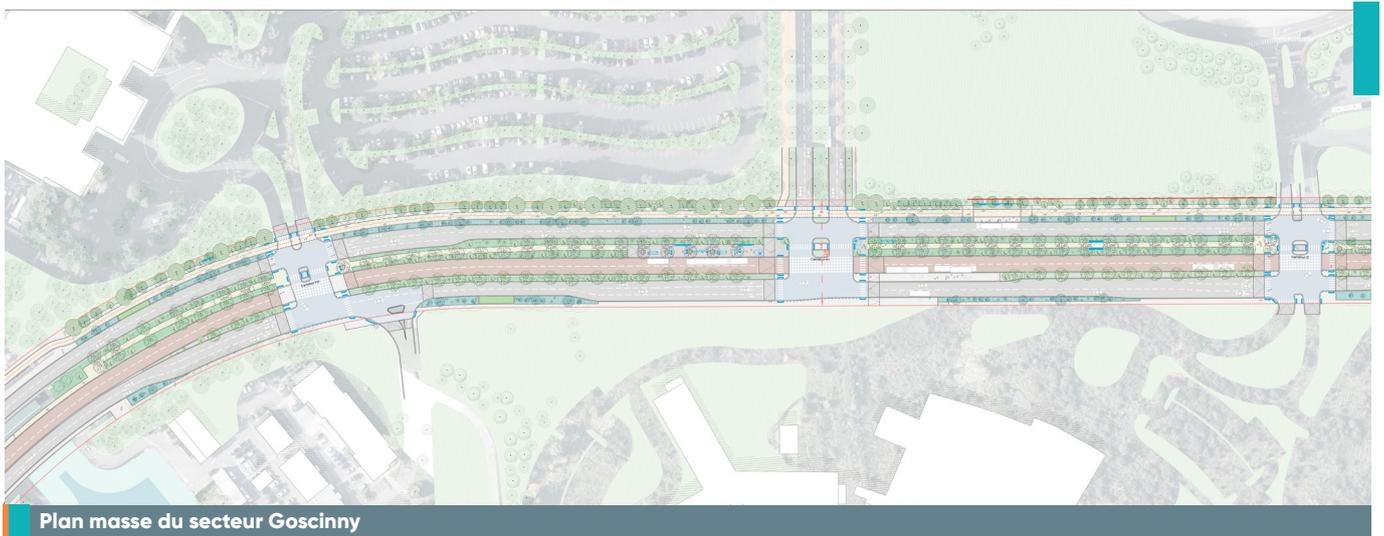
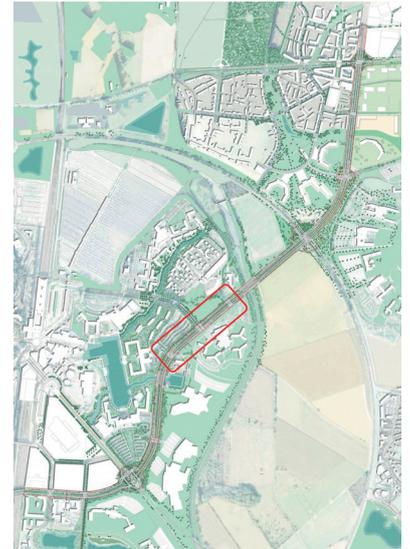
Plan masse du secteur Schuman



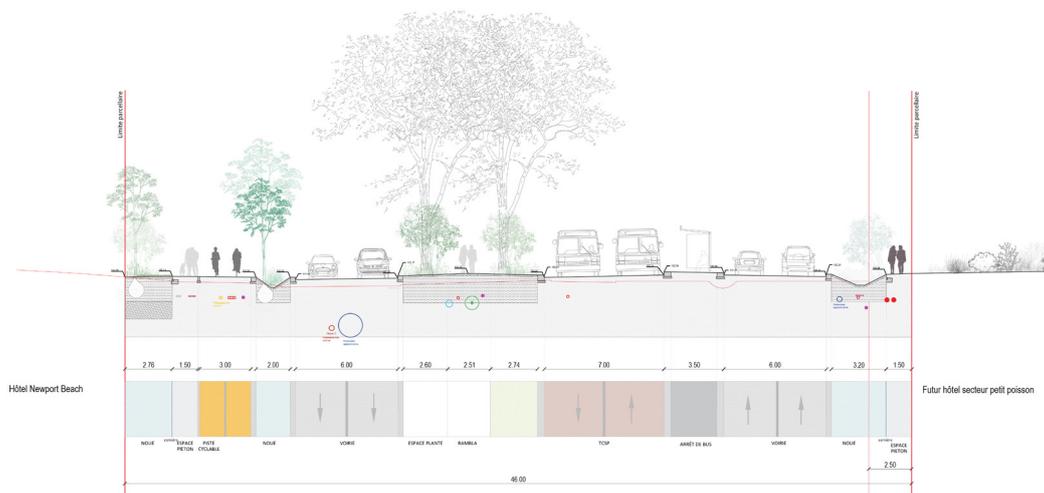
Profil envisagé du secteur Schuman

- **Le secteur Gosciny**

Dans le prolongement du secteur Schuman, à l'Est, le secteur Gosciny se caractérisera par la continuité du trottoir Nord dédié aux mobilités actives. Le traitement de la promenade centrale sera fait en lien avec le carrefour Gosciny qui marque la rencontre entre de nombreux usagers : piétons, cycles, automobilistes, touristes, voyageurs, usagers des transports en commun. Le Projet de doublement des voies prévoit par ailleurs de conserver et renforcer la lisière boisée existante.



Plan masse du secteur Gosciny

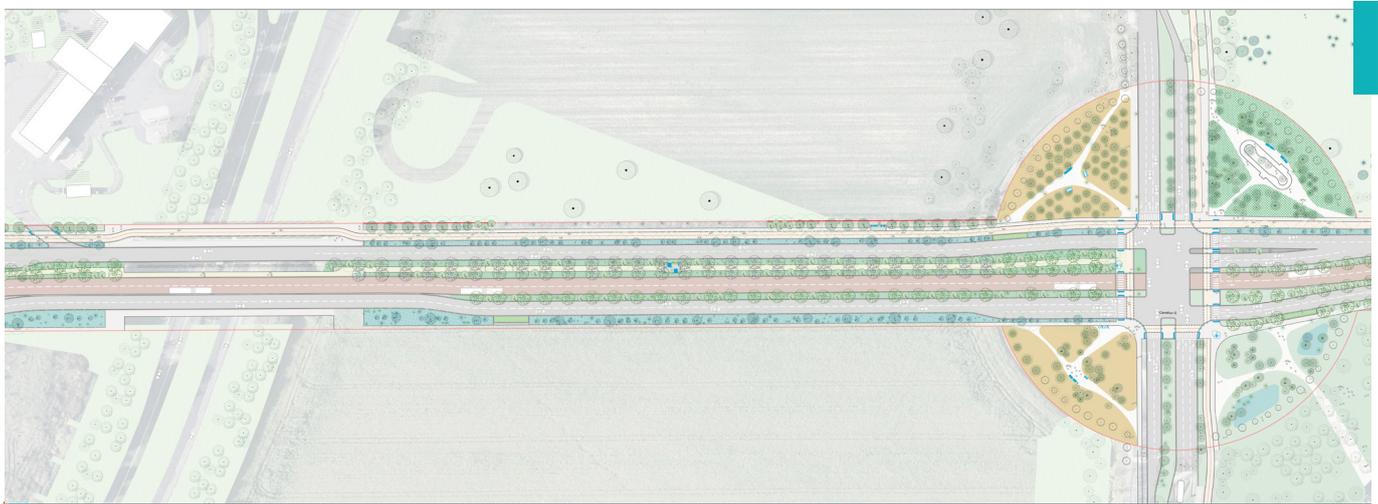
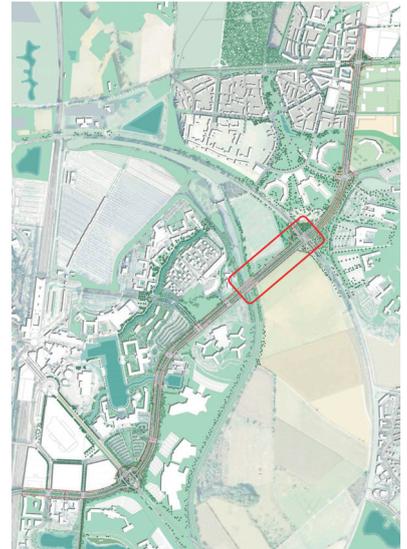


Profil envisagé pour le secteur Gosciny

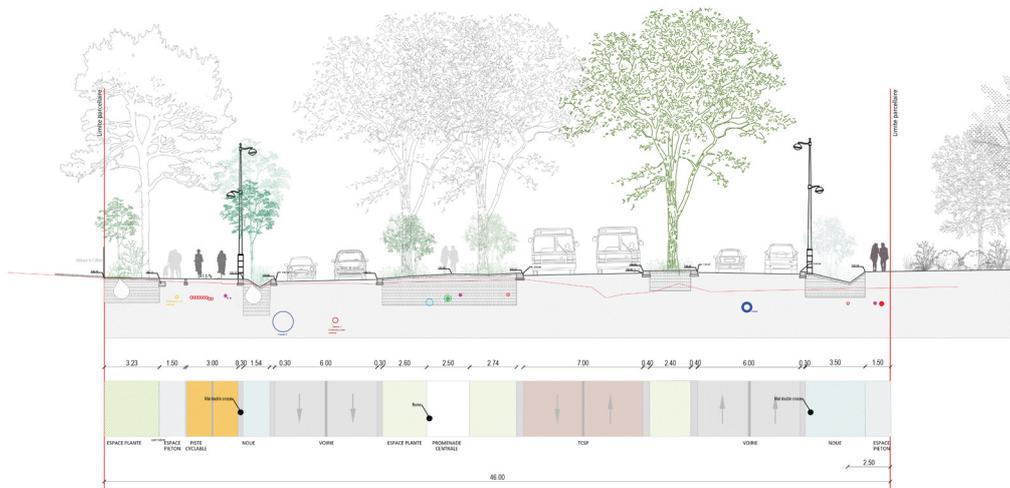
• **Le secteur Boulevard du Parc – Circulaire**

Dans le prolongement du secteur Schuman, à l'Est, le secteur Boulevard du Parc – Circulaire poursuit le trottoir Nord dédié aux mobilités actives.

Le Projet de doublement des voies prévoit également la mise en place d'un trottoir au Sud, mis à distance de la voirie par une noue plantée (petit fossé végétalisé avec des pentes douces).



Plan masse pour le secteur Boulevard du Parc – Circulaire



Profil envisagé pour le secteur Boulevard du Parc – Circulaire

• Le carrefour G

Le giratoire délimitant le secteur **Boulevard du Parc - Circulaire à l'Est**, au croisement de l'avenue Schuman et du boulevard de l'Europe, **sera réaménagé en carrefour à feux**. Ce croisement majeur du parcours (dénommé dans les différents visuels du présent dossier « carrefour G »), deviendra ainsi une intersection dont le trafic sera régulé par des feux de signalisation afin de rationaliser les flux et de sécuriser notamment les traversées piétonnes et les déplacements à vélo.

Zoom – Pourquoi transformer les giratoires en carrefours à feux ?

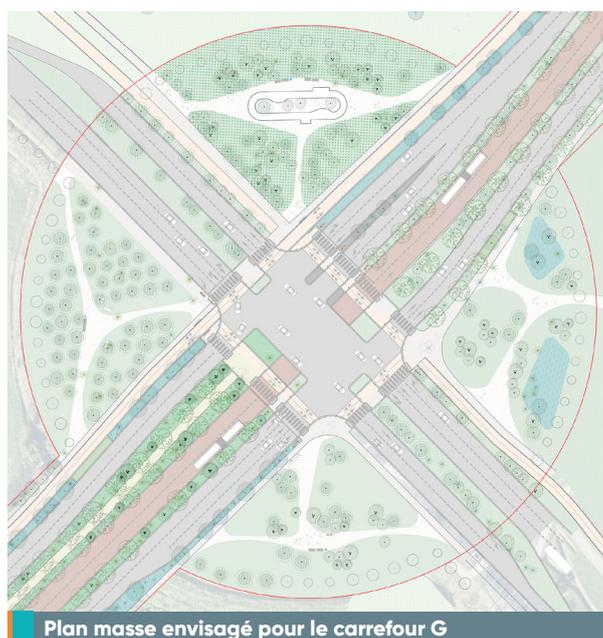
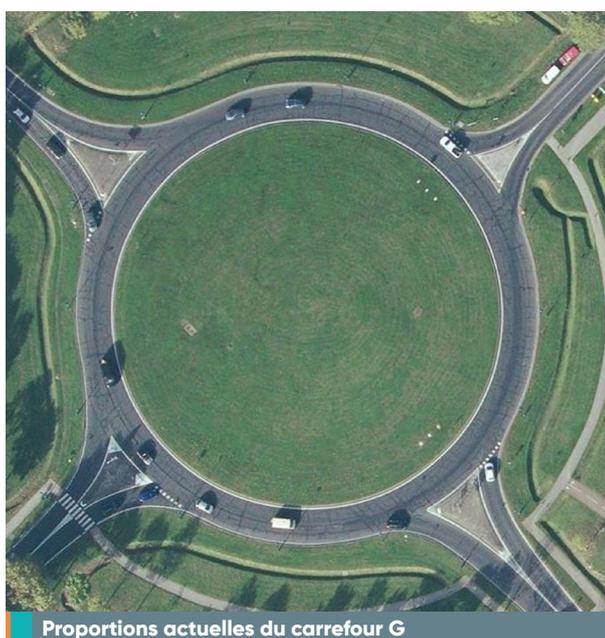
Conformément aux référentiels du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Projet de doublement des voies prévoit la transformation de deux giratoires en carrefours à feux pour répondre aux enjeux suivants :

- Fluidifier et organiser la circulation pour faciliter la cohabitation des différents modes de déplacements ;
- Assurer la sécurité des modes de déplacements doux ;
- Prioriser le passage du futur TCSP EVE pour simplifier sa traversée de l'axe routier.

L'ensemble des aménagements seront réalisés en une seule fois, afin de limiter les impacts sur la circulation.

Cette transformation représente une opportunité pour valoriser le foncier libéré, notamment au niveau des accotements, et donc développer la qualité paysagère et les usages dans le secteur. En effet, la promenade centrale se rabattra sur les trottoirs Nord et Sud. La continuité piétonne sera ainsi assurée latéralement, s'appuyant sur la présence des bosquets existants pour offrir un cadre de déplacement agréable et confortable.

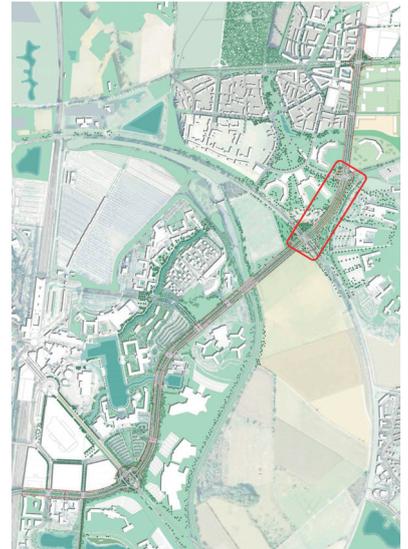
Une identité paysagère forte pourra être mise en place avec la création aux quatre coins du carrefour d'un skate-park forestier, d'un verger et d'un parcours paysager par exemple.



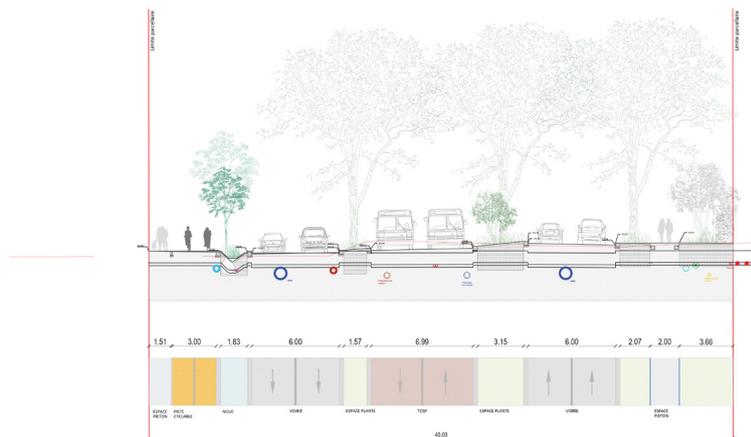
• **Le secteur Circulaire – Europe**

Ce secteur s'inscrit dans la continuité des aménagements précédents, avec la présence du trottoir Nord dédié aux mobilités actives.

Le Projet de doublement des voies prévoit également la mise en place d'une piste cyclable au Nord de l'aménagement, à proximité des Trois Ormes.



Plan masse pour le secteur Circulaire – Europe



Profil envisagé pour le secteur Circulaire – Europe

• **Le carrefour G2**

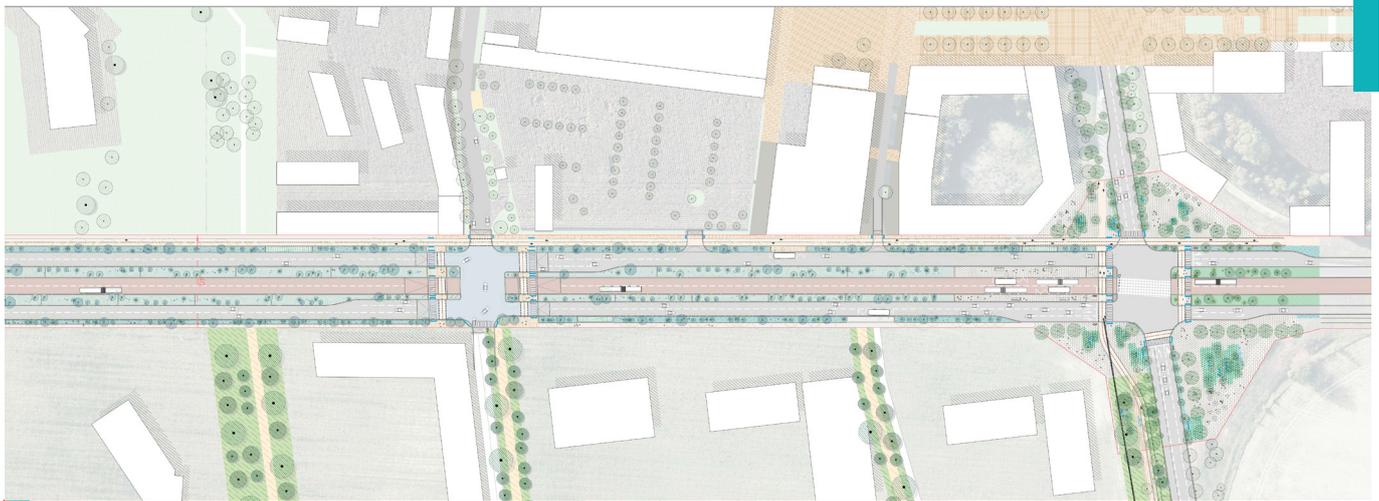
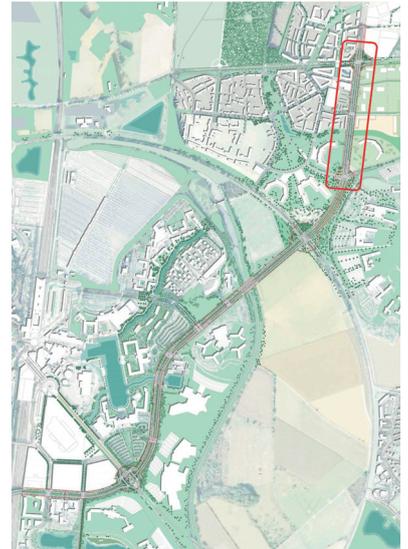
Ce carrefour, au croisement de l'avenue Robert Schuman, de l'avenue de la Fosse des Pressoirs et de la rue des Labours, sera conservé en giratoire (à cinq branches) au moment du Projet de doublement des voies. Il est prévu dans un deuxième temps de le réaménager en carrefour à feux, au moment de l'arrivée du futur TCSP EVE.

• **Le secteur des Trois Ormes**

Ce dernier secteur du Projet de doublement des voies constitue un tronçon hybride entre tourisme et habitat, devant répondre aux besoins d'une ville (stationnements, livraisons, entrées d'immeubles, etc.), qui seront pris en compte dans les aménagements.

Le trottoir Nord s'inscrita dans les continuités de la ZAC des Trois Ormes, passant d'un trottoir dédié aux mobilités actives à un trottoir de ville.

Le trottoir Sud sera bordé de noues plantées (petit fossé végétalisé avec des pentes douces).



Plan masse pour le secteur des Trois Ormes



Profil envisagé pour le secteur des Trois Ormes

• **Le carrefour Q**

Le giratoire situé à l'extrémité Est du secteur, à proximité de la future place des Trois Ormes, sera transformé en carrefour à feux, dénommé dans le Projet de doublement des voies (et les différents visuels du présent dossier) « carrefour Q ». Cette transformation vise à apaiser la circulation et sera l'occasion d'aménager les accotements libérés et de densifier la végétation présente.

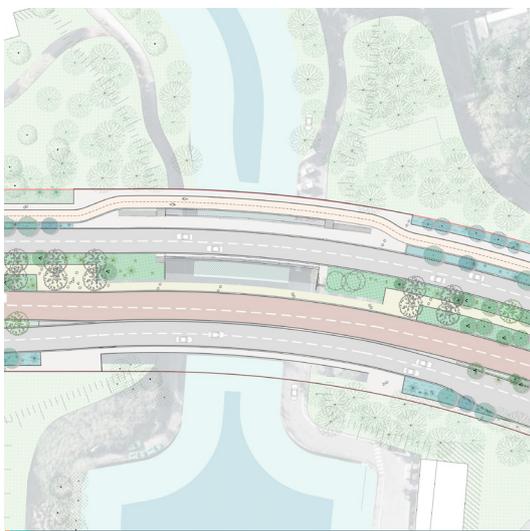
LA CONSTRUCTION DE DEUX OUVRAGES D'ART

Le Projet de doublement des voies prévoit la construction de deux ouvrages d'art, en commun avec le futur TCSP EVE porté par IDFM, pour le franchissement de la Marina et du boulevard du Parc. Ces deux ouvrages accueilleront le doublement des voiries, le futur TCSP EVE et les modes actifs.

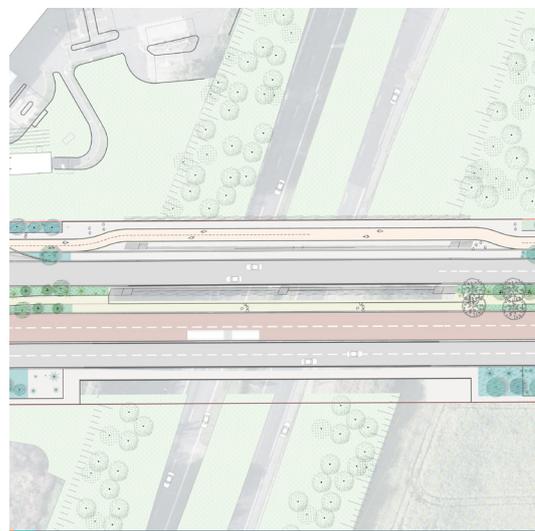
Les passerelles implantées sur l'avenue Robert Schuman sur la commune de Coupvray permettront de franchir le canal de la Marina et le boulevard du Parc. Il est prévu d'y aménager une piste cyclable à double sens de circulation et un cheminement piéton. Elles seront implantées au Nord de l'ouvrage routier existant.



Ouvrage d'art et passerelle



Ouvrage d'art et passerelle : La Marina



Ouvrage d'art et passerelle: Boulevard du parc

DE L'INFRASTRUCTURE À L'ESPACE PUBLIC

• Une démarche environnementale globale

Par des ambitions fortes en termes d'aménagements paysagers, le Projet de doublement des voies vise à créer une ville fraîche, où la faune et la flore s'épanouissent, afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'adapter la ville au réchauffement climatique.

Une attention particulière à la qualité et à la diversité de la biodiversité

La biodiversité présente aux alentours sera prise en compte pour l'enrichir et créer des continuités. Sur chacun des trois futurs espaces paysagers qui composent le Projet de doublement des voies, **les alignements seront plantés en « accordéons »** afin de faciliter l'intégration de nouvelles plantes et d'enrichir la biodiversité existante. De même, **les accotements routiers seront pensés comme de véritables lieux de biodiversité**. Le Projet de doublement des voies vise ainsi à diversifier et à élargir les espaces plantés, notamment en favorisant les essences locales, afin de créer des continuités écologiques riches.



La gestion des eaux pluviales

L'objectif est d'infiltrer les dix premiers millimètres de pluie dans des ouvrages à ciel ouvert grâce aux noues plantées présentes de part et d'autre de la voirie. Les volumes restants seront gérés à l'aide de réseaux enterrés de tuyaux d'assainissement et renvoyés vers les bassins primaires de gestion des eaux pluviales du Val d'Europe.



• Des revêtements inscrits dans la continuité des projets à proximité

Actuellement, le revêtement de sol n'est pas homogène sur l'ensemble de l'infrastructure routière.

Le Projet de doublement des voies permettra d'unifier le revêtement et de s'inscrire dans la continuité des projets situés à proximité, à la fois pour les trottoirs mais aussi pour les pistes cyclables. Le Projet de doublement des voies s'inspirera notamment des réalisations déjà effectuées au niveau de l'avenue Hergé, du boulevard circulaire et du boulevard Goscinny. Le type de bordures peut être différent d'une section à l'autre. A ce jour, il est envisagé des bordures en granit sur l'avenue Hergé (comme sur les deux photos de droite de l'illustration) et en béton sur les autres secteurs.

• Un mobilier urbain adapté aux usages



La voie active



L'allée des platanes



Le verger

Les mobiliers urbains envisagés permettront de répondre aux différents usages afin de créer un véritable lieu de vie et de détente. Selon les usages, ils pourront également être ludiques et sportifs.

A ce stade du Projet de doublement des voies, trois ambiances sont envisagées :

- Un mobilier métallique qui s'intégrera facilement dans les espaces urbains et l'ambiance du trottoir Nord ;
- Un mobilier composé de bois qui se fondra avec les espaces naturels qui bordent la promenade centrale ;
- Des banquettes et mobiliers plus imposants pourront venir habiller les grands espaces tels que le verger qui aura vocation à accueillir des pauses plus longues.

Le but est également de proposer du mobilier urbain qui réponde aux différents besoins du quotidien et sécurise les déplacements (corbeilles, dalles podotactiles, arceaux vélos et potelets simples).

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

Zoom – L'organisation des travaux

Les travaux se décomposeront en 6 phases, correspondantes aux 6 sections du Projet de doublement des voies. Ce phasage permettra de limiter les impacts des travaux sur la circulation et de réduire les possibles nuisances.

En ce sens, les travaux seront réalisés sous exploitation. Dans un premier temps, la circulation sera maintenue sur les voies existantes. En parallèle, le doublement des avenues se fera par la construction de deux nouvelles voies par l'extérieur. Dans un deuxième temps, un basculement de la circulation sera opéré sur les deux nouvelles voies lorsque celles-ci seront livrées. Ce basculement permettra de réaliser les travaux nécessaires pour la mise à niveau des voies existantes. Pour faciliter les déplacements et fluidifier le trafic, des itinéraires alternatifs seront également indiqués.

EpaFrance s'engage à étudier tous les moyens et toutes les technologies disponibles pour limiter les impacts des travaux en termes de nuisances, notamment sonores. Des mesures comme l'adaptation des horaires de travaux ou encore l'utilisation d'outils de réduction des nuisances sonores pourront être mises en œuvre.

Comme mentionné dans les objectifs de la concertation préalable (p.5), celle-ci doit notamment permettre d'identifier les attentes des habitants et des acteurs du territoire en matière d'information pendant la phase de travaux.



* Le futur TCSP EVE est indépendant du Projet de doublement des avenues Hergé - Schuman - Europe. Sa livraison est prévue à l'horizon 2030.

LE COÛT PRÉVISIONNEL ET LE FINANCEMENT DU PROJET

Le financement du Projet de doublement des voies est porté conjointement par l'Etat, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne, Val d'Europe Agglomération et EuroDisney.

Le coût prévisionnel du Projet de doublement des voies est estimé à 27 millions d'euros. Ce montant global comprend la construction et le doublement des voies ainsi que la construction des ouvrages d'art communs avec le futur TCSP EVE, hors prise en charge par IDFM.

